

## La vieille prison de Trois-Rivières

Benoît Gauthier

---

Numéro 98, 2009

1634-2009 : bonne fête Trois-Rivières

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/6371ac>

[Aller au sommaire du numéro](#)

---

Éditeur(s)

Les Éditions Cap-aux-Diamants inc.

ISSN

0829-7983 (imprimé)

1923-0923 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

---

Citer cet article

Gauthier, B. (2009). La vieille prison de Trois-Rivières. *Cap-aux-Diamants*, (98), 31–36.

# LA VIEILLE PRISON DE TROIS-RIVIÈRES

PAR BENOÎT GAUTHIER

La Vieille prison de Trois-Rivières a servi d'établissement carcéral de 1822 à 1986. À sa fermeture, cela faisait plus d'un siècle qu'elle était la plus ancienne prison en usage au Canada... et aussi la plus vétuste. Œuvre de l'architecte François Baillairgé, cette prison témoigne du renouveau architectural qui prend forme au Québec au début du XIX<sup>e</sup> siècle. Malgré plusieurs changements au cours de son existence, elle a conservé son aspect d'origine. Pour cette raison, elle a été classée monument historique par le ministère des Affaires culturelles, en 1978. Au moment de sa construction, ce monument domine l'espace urbain trifluvien. Aujourd'hui, il est une composante forte du patrimoine bâti de l'arrondissement historique de Trois-Rivières. Étant le plus ancien témoin de l'architecture pénitentiaire au pays, elle rappelle aussi la création des prisons modernes au Canada.

## LA CRÉATION DE LA PRISON DE TROIS-RIVIÈRES.

En Europe et en Nouvelle-France, aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles, la prison est un lieu de détention temporaire, c'est-à-dire un lieu où l'on garde un prévenu dans l'attente de son jugement et de l'exécution de sa sentence. À cette époque, les condamnations prennent, selon la gravité de l'offense, la forme d'une amende ou d'excuses publiques pour les délits mineurs, de châtimens corporels comme le fouet, le carcan ou le pilori pour des fautes plus graves, ou encore la peine de mort. Ces sentences sont généralement administrées sur la place publique; elles servent autant à punir sévèrement le coupable qu'à faire de lui un exemple. Dans ce système de justice, les peines d'emprisonnement n'ont pas vraiment leur place et les prisons n'ont d'autre fonction que de servir de maison d'arrêt.

Mais à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, de nombreuses voix s'élèvent pour réclamer la réforme de ce système qui inflige des châtimens qualifiés de barbares et qui n'accorde aucune attention à l'état lamentable des prisons et des conditions pitoyables faites aux détenus. Au-delà de l'insalubrité qui règne dans ces prisons, on s'insurge aussi contre le fait que les vagabonds, les débiteurs, les aliénés, les criminels et les prévenus sont enfermés ensemble. On réclame des prisons plus salubres, la séparation des détenus en fonction de leurs crimes, un programme de travail et un accompa-

gnement spirituel. Ces principes s'enracinent en Europe et aux États-Unis dans les dernières décennies du XVIII<sup>e</sup> siècle. Les changements réclamés assignent à la prison un tout nouveau rôle : celui de préserver l'ordre social et de redresser les comportements des détenus en vue de leur réinsertion sociale.

Ces nouvelles idées font aussi leur chemin au Bas-Canada lorsque la Chambre d'assemblée est saisie du problème des prisons à la fin des années 1790. En 1799, une première loi est adoptée pour pourvoir à des maisons de correction dans les différents districts de la province. Un comité de la Chambre est formé pour préparer les plans de ces maisons de correction. Mais les choses traînent pendant quelques années lorsqu'il est question des modalités de leur financement. En 1805, l'« Acte qui pourvoit à l'érection d'une prison commune pour le District de Québec et Montréal » est adopté.

■ Intérieur d'un cachot (trou) utilisé dans les années 1970 pour l'isolement des détenus. (Musée québécois de culture populaire).



À Trois-Rivières, la population est prompte à réagir à cette loi qui élude le district de Trois-Rivières. Les récriminations contre la prison aménagée dans l'ancien couvent des Récollets sont nombreuses. Elle est trop près des habitations, les détenus s'en évadent facilement, la salubrité des lieux laisse à désirer et l'on craint qu'elle ne soit un foyer pour la propagation de maladies contagieuses. Les Trifluviens feront entendre leurs doléances par l'intermédiaire de leur représentant à la Chambre d'assemblée en 1806 :

« ... le District des Trois-Rivières devrait jouir des mêmes droits et privilèges que ceux de Québec ou de Montréal; ses Habitants étant sujets presque aux mêmes taxes; qu'ils ne jouissent pas des mêmes avantages tels que ceux de Québec et Montréal particulièrement pour la bâtisse d'une prison; laquelle est absolument nécessaire, vu l'insuffisance de celle qui existe maintenant; de laquelle les prisonniers s'échappent très souvent... »

Ils doivent cependant prendre leur mal en patience, car ce n'est qu'en décembre 1811 que la Chambre d'assemblée adopte la loi qui autorise l'érection d'une prison moderne à Trois-Rivières. Trois commissaires doivent être nommés par le gouverneur de la province. Un octroi maximum de 10 000 livres est accordé pour construire l'édifice et ses dépendances. La loi qui autorise la construction fait directement écho aux préoccupations des réformateurs du système judiciaire.

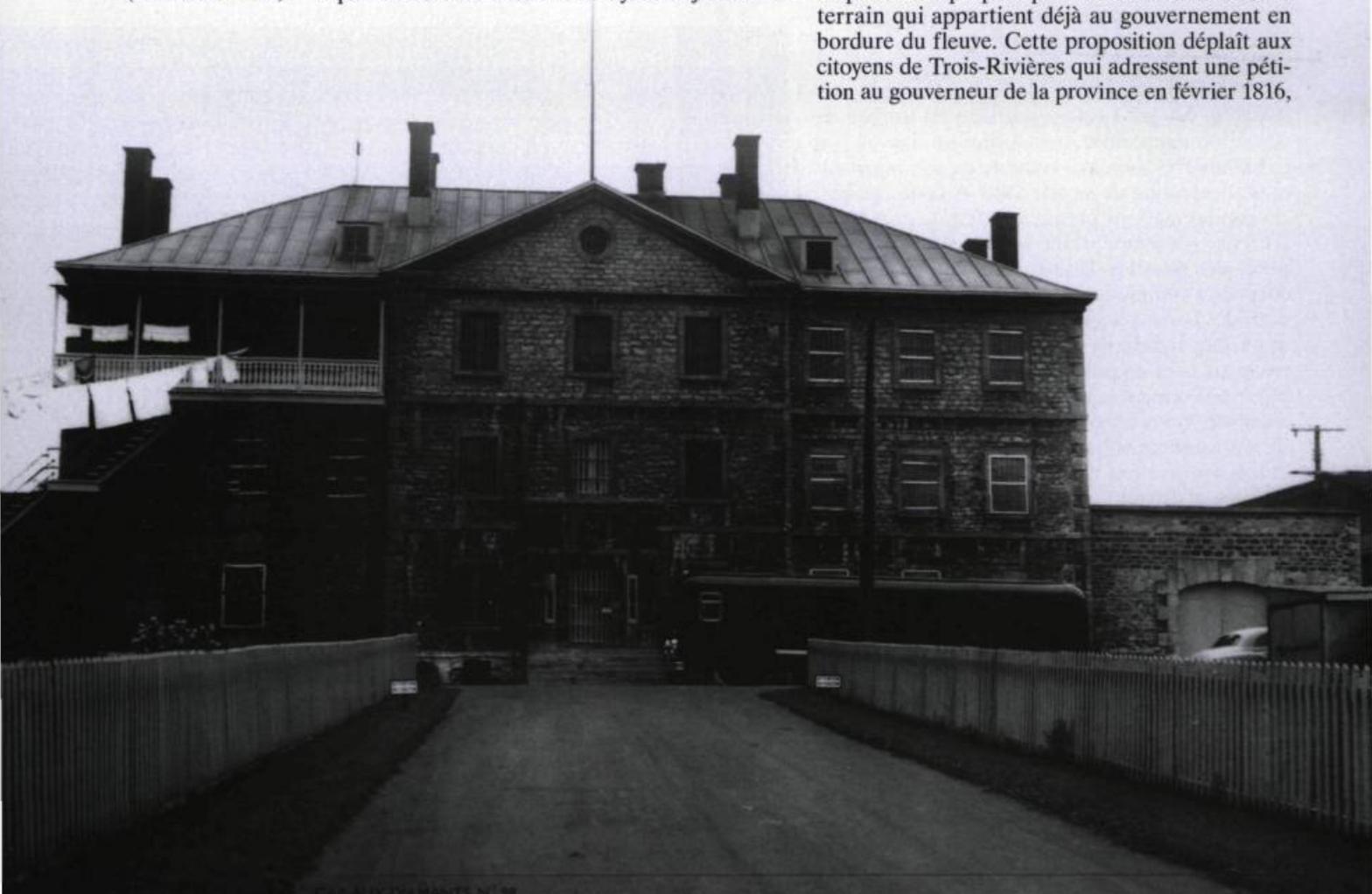
Le document insiste plus particulièrement sur la sûreté et la salubrité du lieu. Il fait aussi état de préoccupations hygiénistes : on craint les épidémies et on veut une prison propre et bien aérée.

#### LA CONSTRUCTION DE LA PRISON

La mise en chantier de la prison de Trois-Rivières est retardée jusqu'en 1816. Il semble que deux des trois commissaires nommés par le gouverneur James Craig pour coordonner la réalisation de l'édifice n'ont pu s'acquitter de leur charge durant la guerre anglo-américaine, entre 1812 et 1814. En 1815, les commissaires confient la préparation des plans et devis à l'architecte François Baillairgé, celui-là même qui a signé les plans de la prison de Québec, construite de 1808 à 1811. L'expérience acquise à Québec et sa connaissance des théories pénitentiaires font de Baillairgé un choix judicieux pour le projet de Trois-Rivières. En effet, Baillairgé avait aussi établi les plans du palais de justice de Québec, construit entre 1799 et 1804, et, avec Joseph-François Perrault, il avait participé en 1807 à un projet de maison de réforme inspiré des idées les plus avancées des réformateurs du système pénitentiaire de l'époque, mais qui n'a jamais vu le jour en raison, notamment, de son caractère avant-gardiste.

Le choix de l'emplacement de la nouvelle prison ne s'est pas imposé d'emblée. Le premier emplacement proposé par les commissaires est un terrain qui appartient déjà au gouvernement en bordure du fleuve. Cette proposition déplait aux citoyens de Trois-Rivières qui adressent une pétition au gouverneur de la province en février 1816,

La prison de Trois-Rivières en 1961. On remarquera à gauche l'escalier qui conduit au logement du gouverneur et de sa famille localisé dans l'aile ouest du deuxième étage. (Archives Le Nouvelliste).





appuyée par l'avis professionnel du chirurgien George Carter. Les arguments des citoyens sont les suivants :

« Premièrement.- Que ledit site n'a pas d'élévation suffisante, et par sa proximité avec la rivière, les fondations de ladite Prison ne seroient pas bien assises et de peu de durée, n'y ayant aucun Quai pour garantir la bâtisse; qu'à différentes Saisons de l'année les eaux se répandent en arrière, ce qui inévitablement doit contribuer, avec le temps, à affecter et mettre en danger les fondations de la bâtisse projetée.

Secondement.- Que l'érection de la Prison sur le site tel que statué seroit préjudiciable à la santé des Prisonniers, et pourroit finalement créer une alarme sérieuse parmi les Habitants en cette Ville, dans les cas de Fièvres ou autres maladies contagieuses. Que l'on peut faire choix de plusieurs sites à un prix modique [...] et en outre contribueroit à l'embellissement de ladite Ville. »

L'architecte Baillairgé est dépêché sur les lieux pour analyser trois autres sites. Il arrête son choix sur un terrain de la rue du Haut-Boc, un emplacement situé sur un petit coteau, bien aéré et, surtout, aux limites de la ville.

Les plans de Baillairgé pour la prison de Trois-Rivières n'existent plus. Toutefois nous disposons de son devis de construction. Celui-ci prévoit une construction de trois étages qui doit avoir une dimension totale de 90 pieds de longueur sur 36 de largeur. Le bâtiment est divisé en trois sections. Dans la section centrale sont regroupées les fonctions communes : réception, administration, chapelle, cuisine et réfectoire. Les deux ailes regroupent les blocs cellulaires. Leurs sous-sols abritent les cachots, tandis que l'aile ouest accueille, au deuxième étage, le logis du gouverneur de la prison et de sa famille.

La construction débute en 1816 et se poursuit jusqu'au mois de mars 1819. Faute d'argent, les commissaires doivent interrompre les travaux. Mais, selon eux, elle est prête à recevoir et à garder des prisonniers. Il reste à construire le mur d'enceinte, à allonger les égouts de toitures et faire divers travaux de ferronnerie. Ce n'est qu'en 1822 que la Chambre d'assemblée accorde les crédits pour les compléter.

La prison aurait donc pu accueillir ses premiers pensionnaires dès 1819, mais il est plus vraisemblable que ce ne fut le cas qu'à partir de 1822 lorsque les derniers travaux furent complétés.

■ Visite de M<sup>r</sup> Georges-Léon Pelletier aux détenus dans la chapelle de la prison, 20 décembre 1965. (Archives nationales du Québec. Centre régional de la Mauricie-Centre-du-Québec).



Le gouverneur de la prison recevant un prisonnier dans son bureau, 1961. (Archives *Le Nouvelliste*).

#### FAIRE SON TEMPS

La création de la prison de Trois-Rivières correspond à un besoin accru de régulation sociale dans une société dont les valeurs sont de plus en plus influencées par la montée du capitalisme. Le vagabondage, l'ivresse, les atteintes à la morale, les désertions de services, les vols et les atteintes à l'ordre public sont des comportements qu'il faut non seulement réprimer, mais aussi corriger. Au XIX<sup>e</sup> siècle, ce sont là les principaux délits qui dominent au sein de la population carcérale. Les peines y sont généralement d'assez courte durée : la durée moyenne des séjours à la prison de Trois-Rivières est alors inférieure à quinze jours dans 78 % des cas. Dans les dernières décennies d'opération de la prison de Trois-Rivières, on y purge toujours des peines de courte durée. Ceux qui étaient condamnés pour des peines plus longues, mais inférieures à deux ans, étaient dirigés vers d'autres prisons provinciales, comme celle d'Orsainville en banlieue de Québec.

La prison de Trois-Rivières n'ayant pas été conçue pour y aménager des ateliers où pourraient travailler les détenus, « faire son temps » exigeait une bonne dose de patience. Quelques détenus effectuaient de menus travaux. Mais pour la majorité, l'oisiveté était le lot quotidien. Un journaliste qui a visité la prison en 1925 écrit :

« Toute la journée se passe dans une inaction complète. Les détenus se tiennent dans les corridors, et ne sortent que pour prendre l'air pendant une heure l'avant-midi et une heure l'après-midi, quand le temps est beau. Ces sorties se font dans la cour, laquelle est entourée d'un mur d'environ 20 pieds. Les prisonnières n'ont pas la même chance et doivent purger leur terme sans mettre le pied dehors. C'est, tous les jours, la répétition des mêmes heures de solitude et d'ennui. »

Les choses n'ont guère évolué par la suite, sauf qu'avec l'avènement de la télévision, les détenus qui avaient peu d'intérêts ou d'aptitudes pour la lecture y trouvaient une source de distraction.

#### ALLER AU TROU

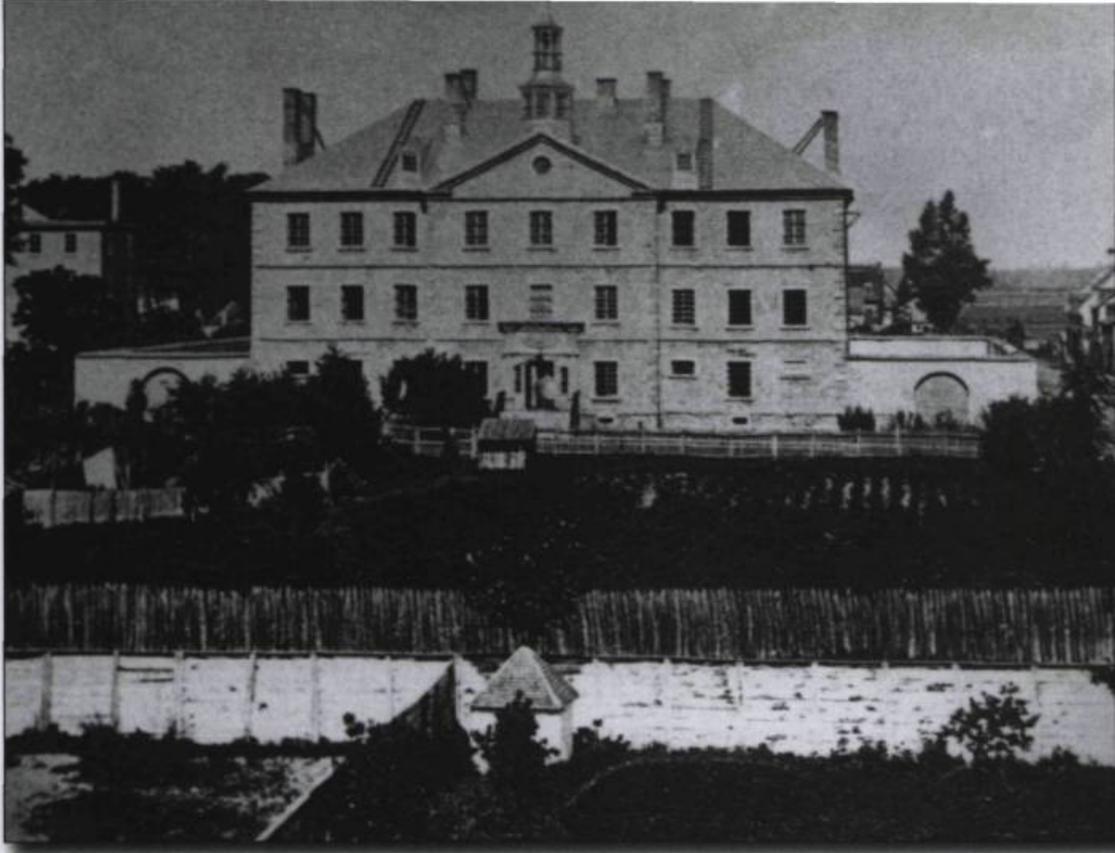
Pour briser les caractères trop rebelles et pour faire régner l'ordre et la discipline dans la prison, les autorités carcérales recourent à des punitions à l'endroit des prisonniers les plus récalcitrants. Au XIX<sup>e</sup> siècle, on utilise des châtiments corporels comme la flagellation. Mais la sanction ultime est la mise en ségrégation, plus communément appelée « le trou ». À Trois-Rivières, les détenus qui recevaient cette punition étaient conduits dans un des cachots situés au sous-sol du bâtiment. On les abandonnait là, enchaînés au mur pour ne pas qu'ils cherchent à s'enfuir en creusant le sol de terre battue, pendant plusieurs jours à la noirceur totale et avec pour seule compagnie la vermine qui infestait ces lieux. Un journaliste du quotidien *Le Nouvelliste*, dans l'édition du 3 janvier 1925, rapporte en ces termes la visite qu'il a faite des cachots de la prison de Trois-Rivières :

« Il y a des cachots noirs pour les prisonniers ou les prisonnières récalcitrants. Les prisonniers qui voudraient joindre la résistance aux actes de désobéissance sont vite amenés à la raison par un bref séjour dans les donjons souterrains. Ces donjons ressemblent aux oubliettes du moyen âge, et pour y avoir accès, il faut suivre un couloir bas et étroit. La nuit la plus complète règne dans ces souterrains. »

Ces cachots ont été utilisés jusqu'au début des années 1970. À cette époque, la durée d'un séjour au trou était de cinq jours. Des détenus qui y ont séjourné rapportent qu'il n'y avait pas pire endroit dans toutes les prisons du Canada.

#### LES PENDAISONS

Sept pendaisons ont eu lieu à la prison de Trois-Rivières. La première remonte à 1825 alors qu'un Autochtone a été condamnée pour le meurtre d'un Blanc. La dernière, celle d'un jeune homme condamné pour le meurtre de son père, survient en 1934. Bien des hypothèses circulent sur les méthodes employées pour l'exécution des sentences de mort par pendaison à la prison de Trois-Rivières. Pour les premières pendaisons, celles d'avant 1860, on aurait installé un échafaud relié à une ouverture au deuxième étage de l'aile est de la prison, exposant ainsi le condamné à la vue de la population, un reliquat des pratiques qui avaient cours au XVIII<sup>e</sup> siècle. Mais pour les dernières – quatre entre 1927 et 1934 – on fait plutôt installer un échafaud portatif dans la cour de la prison, à l'abri des regards indiscrets du public. Seules les personnes autorisées peuvent y assister.



La prison avant 1875. On remarque que la cour de la prison est ceinte d'une palissade de bois. Un mur de pierre, haut de dix-huit pieds, la remplace en 1875. (Archives du Séminaire de Trois-Rivières).

### UNE PRISON VÉTUSTE

De toutes les prisons qui furent érigées au Canada depuis le début du XIX<sup>e</sup> siècle, celle de Trois-Rivières est celle qui a été en opération le plus longtemps. Celle de Montréal, construite entre 1806 et 1808, est fermée dès la fin des années 1820 et cède sa place à la prison du Pied-du-Courant. Celle de Québec, ouverte en 1813, est désaffectée en 1867 lorsque la nouvelle prison des plaines d'Abraham reçoit ses premiers pensionnaires. Sise rue Saint-Stanislas, la Vieille prison de Québec abrite aujourd'hui le Morrin College.

Au fil du temps, les mauvaises conditions de détention dans la prison de Trois-Rivières sont signalées par les inspecteurs des prisons. Il semble difficile de maintenir des conditions hygiéniques acceptables. Les latrines, adossées au mur nord du bâtiment, sont malodorantes. Le chauffage est insuffisant en hiver. Le crépi intérieur, recouvert de chaux, est un foyer pour la prolifération des punaises et des coquerelles. Occasionnellement, des travaux d'amélioration sont effectués, mais ne règlent jamais les problèmes de salubrité de cette prison. Dès le début du XX<sup>e</sup> siècle, on dénonce le caractère vétuste du bâtiment que certains observateurs n'hésitent pas à qualifier de « vieux monument des mœurs et des us et coutumes d'un autre siècle ». Même l'inspecteur des prisons, en 1905, craint que les réparations que l'on s'appête à faire défigurent « le seul monument historique du genre que possède la Province de Québec ».

Les Trifluviens devront attendre les années 1980 et plus d'une promesse électorale pour que l'on ferme la Vieille prison de Trois-Rivières et qu'une nouvelle soit construite dans cette ville.



Une chaîne avec entrave fixée au mur d'un cachot du sous-sol de la prison. (Musée québécois de culture populaire).

## UNE SECONDE VIE POUR LA VIEILLE PRISON DE TROIS-RIVIÈRES

La fermeture de la Vieille prison de Trois-Rivières comme établissement carcéral a conduit à un changement de sa vocation. Pendant quelques années, des visites guidées de ce monument du patrimoine trifluvien ont été organisées. Les Trifliviens ont été nombreux à se prévaloir de cette visite qui leur faisait découvrir un lieu encore habité par sa mémoire. Puis, lorsque le Musée des arts et traditions populaires du Québec (MATPQ) a été créé, la Vieille prison y a été intégrée comme une composante de ce musée. Des travaux considérables ont été faits pour réaménager le bâtiment, le mettre aux normes pour sa nouvelle vocation et y intégrer des fonctions administratives et de visite. La protection de l'intégrité architecturale du bâtiment a cependant effacé en grande partie l'âme de ce lieu.

Lorsque le Musée québécois de culture populaire (MQCP) fut créé en 2001 pour relancer le défunt MATPQ, la remise de la Vieille prison dans son état antérieur à sa désaffectation était une priorité. Profitant de l'abondante couverture photographique réalisée lors de la préparation du dossier de classement de la prison à la fin des années 1970, il a été possible de rétablir

l'apparence qu'elle avait à cette époque. Pour mettre en valeur ce monument unique du patrimoine trifluvien, le MQCP a imaginé la visite expérience *En prison!* au cours de laquelle des guides, ex-détenus, font découvrir la dure réalité de la vie en prison. Cette expérience redonne à ce superbe monument historique son âme et sa mémoire. ♦

■  
Benoît Gauthier est historien et directeur général du Musée québécois de culture populaire.

### Pour en savoir plus :

Caroline Hervé. *Des murs et des hommes : la prison de Trois-Rivières (1811-1914)*. Mémoire de maîtrise, Université de Rennes, 2000.

L'exposition virtuelle *Vivre en prison* produite par le Musée québécois de culture populaire pour le Musée virtuel du Canada sera disponible à partir de juillet 2009 à l'adresse suivante :

<http://www.culturepop.qc.ca/vivreenprison>

Pour visiter la Vieille prison de Trois-Rivières, consultez le [www.culturepop.qc.ca](http://www.culturepop.qc.ca) ou le [www.enprison.com](http://www.enprison.com).

## Redécouvrir Le Québec



Cartes postales "Collection Art"  
Plus de 300 modèles disponibles

### EN VENTE AUX ENDROITS SUIVANTS

- Boutique du collectionneur TPM
- Les librairies Pantoute (St-Jean et St-Joseph)
  - Mélomag (rue Maguire)
- Jac & Gil (Place d'Youville et Charlesbourg)
- Librairie du Nouveau-Monde (Rue St-Pierre)
  - Musée de la Civilisation
- Centre d'interprétation Place Royale



Fier passé oblige

## la Société historique de Québec

fondée en 1937

- pour RECEVOIR régulièrement des publications de haute qualité
  - le bulletin *Québecensia*
  - le Calendrier des vues anciennes de Québec
  - la revue *Cap-aux-Diamants* (membres privilégiés)
- pour RENCONTRER d'autres passionnés de l'histoire
- pour ASSISTER gratuitement aux activités organisées par la SHQ
  - les conférences publiques
  - les expositions présentées par la Société historique
- pour PROFITER de notre centre de documentation
- pour BÉNÉFICIER d'un tarif préférentiel
  - sur le prix courant de nos publications
  - sur vos achats à la Librairie du Nouveau Monde
  - sur nos excursions et visites patrimoniales

Communiquez avec nous ou visitez notre site Internet

1070, rue De La Chevrotière, Québec, G1R 3J4  
téléphone : (418) 692-0556  
télécopieur : (418) 692-0514  
courriel : [shq1@bellnet.ca](mailto:shq1@bellnet.ca)  
[www.societehistoriquedequebec.qc.ca](http://www.societehistoriquedequebec.qc.ca)